



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le douze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 05 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Françoise RIVET, Maire.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19**

**PRESENTS** : Mme RIVET, M. FOUR, Mme DUPRAT, M. BATTEL, Mme DE CUYPER, M. LAUBARY, Mme BATTEL, Mme LAFARGE, M. LAFARGE, Mme PARNIERE, Mme MADIEUX, M. CHANGION, Mme RUBY-MONTEIL.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : Mme ZRAK, Mme MAZAUD, M. QUEYREIX M. FERARD, M. LEROY

**ABSENT** : M. AMODEO

**SECRETAIRE** : Mme DE CUYPER

**OBJET : DELIBERATION N° 2024 – 079 – APPROBATION ACHAT DE MATERIEL – ASSOCIATIONS SPORTIVES**

Madame la Maire informe que les présidents des associations sportives du foot et du tennis souhaitent que la commune participe financièrement à l'achat de matériel.

Madame la Maire rappelle les montants des subventions octroyées au BP 2024 :

Section tennis : 2 500 euros

Section foot : 3 000 euros pour l'emploi plus 2 600 euros

➤ Le Conseil Municipal après délibération, **décide** :

- **De ne pas autoriser** l'achat de matériel, les associations devant inclure l'achat de leur matériel dans leur demande de subvention : 16 voix
- Ne prennent pas part au vote : M. QUEYRIEUX et Mme MADIEUX
- Absent : 1

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait en mairie, le 12 décembre 2024.

**La Maire,**

**Françoise RIVET**

